

Façadier-peintre

RNCP36260 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22490
Code(s) ROME	F1611
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	05/07/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

67 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 57 à former et organiser l'évaluation et 10 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800228	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800251	Former

Liste complète des 67 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36260-facadier-peintre/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le façadier-peintre exécute les travaux de finition extérieure sur des ouvrages constituant les façades des bâtiments, il utilise le plus souvent des échafaudages fixes ou roulants.

ACTIVITÉS VISÉES

La protection des façades est réalisée grâce aux matériaux suivants :

- des peintures sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques ;
- des peintures en film mince qui assurent le traitement et la finition des différents supports ;

- des revêtements épais et semi-épais qui protègent, masquent le faïençage et décorent les différents supports ;
- des revêtements d'imperméabilités de façade, et d'étanchéité des sols qui traitent l'ensemble des pathologies de fissuration ;
- des systèmes d'isolation thermique par l'extérieure en finition mince et épaisse qui conjuguent esthétisme et performance énergétique des bâtiments (Réglementation Environnementale RE2020).

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le façadier-peintre intervient sur les façades des bâtiments neufs ou à rénover. Il est autonome dans la réalisation des différentes tâches qui lui sont demandées.

En interne son principal interlocuteur est le chef d'équipe avec lequel il communique régulièrement et auprès duquel il prend connaissance des consignes. En externe, il peut être sollicité par les occupants, propriétaires ou locataires, sur des questions liées à la réalisation des travaux. De ce fait, sa manière de communiquer peut avoir un impact sur l'image de son entreprise.

L'emploi s'exerce debout sur des échafaudages montés par l'équipe de façadiers ou par une entreprise spécialisée. Il réalise ses activités quand les conditions climatiques sont propices, avec des amplitudes de huit à dix mois les années les plus favorables. Le reste du temps, il peut être amené à réaliser des travaux de peinture intérieure et de maintenance du matériel.

Il intervient en zone urbaine ou rurale, dans un rayonnement géographique qui est lié à la taille de l'entreprise. Ce qui implique de nombreux déplacements.

Des contraintes techniques d'application peuvent l'amener à dépasser son horaire de travail journalier lors des travaux de finition sur les façades.

Il peut être amené à travailler à proximité de réseaux électriques, dans ce cas-là il devra être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Au cours de ses activités le façadier-peintre contribue au développement durable. Il utilise, applique ou pose des produits issus de l'industrie chimique, en conséquence il doit se préserver de leurs nuisances en portant les équipements de protections individuelles adaptés. Il utilise des fontaines de nettoyage pour entretenir les brosseries et les rouleaux à peindre. Il préserve son environnement de travail en mettant en place les protections nécessaires. Il utilise une table de découpe au fil chaud thermique pour débiter les panneaux de polystyrènes, une ponceuse/aspirateur pour les dépolir et une machine à projeter pour réaliser une finition en enduit épais. Il trie les déchets en fonction de leurs classes et les stocke en vue de leurs acheminement vers des centres de traitements.

Dans certains cas, il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

2. Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4
- Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire

3. Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique
- Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral
- Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté
- Entretenir et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

Blocs de compétences

RNCP36260BC01 — Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 15 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en :

- l'application d'un ragréage et/ou d'une peinture D2 ;
- l'application d'un Revêtement Semi-Epais ou d'un Revêtement Peinture Epais ;
- l'application d'une couche ou deux de peinture ou de lasure sur un support bois.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Questionnaire sous la forme de QCM

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 45 min

RNCP36260BC02 — Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4

Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve :

- Confection d'un joint en lyre et application d'un système d'imperméabilité classes I1 à I4.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Questionnaire sous la forme de QCM

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 30 min

RNCP36260BC03 — Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté

Entretenir et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 00 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve :

- la réalisation d'une Isolation Thermique par Extérieure sous la forme d'un écorché et la finition du Revêtement en Peinture Epais qui sera effectuée sur un autre support.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Questionnaire sous la forme de QCM

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises de peinture et de ravalement des bâtiments (artisanales ou plus importantes)
- les entreprises spécialisées dans le traitement des façades
- les entreprises de projection d'enduit épais
- les sociétés œuvrant dans le traitement et la protection des ouvrages métalliques (pylônes, viaducs, tours, charpentes métalliques) sont aussi très intéressées par l'aptitude, à conjuguer le travail en hauteur, la préparation des ouvrages et l'application des peintures de protection, que possèdent les titrés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier professionnel peintre en bâtiment
- Ouvrier d'entretien peintre
- Applicateur d'étanchéité
- Monteur en échafaudages
- Peintre enduiseur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du travail

- art. R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées ;
- art. R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation ;
- art. R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- art. R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques ;
- art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ;
- art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer ;
- art. R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique ;
- art. R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 761
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 371 €
Selon la branche	6 300 € – 6 441 €
Prise en charge	Branches concernées
6 371 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 441 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/07/2024
--	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	140	0	73 %	30 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP406

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39891

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP406

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36260/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	07/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	1 537 €
Coût moyen par dossier	1 537 €
Durée moyenne	96 h
Période	06/2023
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.